

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 50	Absent(s) excusé(s) : 0	Absents) : 3	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	--------------	----------------

Date de convocation : 15 septembre 2020

Vote(s) pour : 50

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-09-21-BD-13 :

Subvention exceptionnelle à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour son 10ème anniversaire.

Rapporteur : Monsieur Patrick THIL

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2020 de Metz Métropole adopté par délibération du Conseil métropolitain du 27 janvier 2020,

VU les statuts du Centre Pompidou-Metz,

DECIDE d'attribuer au Centre Pompidou-Metz une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 50 000 € pour les événements liés aux 10 ans et organisés en 2020,

DECIDE d'attribuer au Centre Pompidou-Metz une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 50 000 € pour l'acquisition et l'installation du Paper Tube Studio (PTS),

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante et les avenants s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 septembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

10 ans CENTRE POMPIDOU-METZ

ENTRE :

METZ METROPOLE,

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 11 Boulevard Solidarité BP 55025 F- 57071 METZ Cedex 3

Représentée par Monsieur François GROSDIDIER, son Président, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 21 septembre 2020

Ci-après dénommée « METZ METROPOLE »,

Le CENTRE POMPIDOU-METZ,

Statut juridique : Etablissement public de coopération culturelle

Domicilié : 1 Parvis des Droits de l'Homme CS 90 490 - 57000 METZ

Représenté par Madame Chiara Parisi, Directrice

Ci-après dénommé « CENTRE POMPIDOU-METZ »

PREAMBULE :

Afin de pouvoir célébrer dans les meilleures conditions les 10 ans de réussite de l'implantation du CENTRE POMPIDOU-METZ, qui vient d'accueillir son 4 000 000^{ème} visiteur, l'établissement souhaite accroître encore son rayonnement aussi bien sur le territoire de la métropole messine qu'au niveau national et international. Il propose donc de créer une programmation d'évènements spécifiques autour de cet anniversaire qu'il souhaite gratuit et ouvert au plus large public. Ainsi, deux axes sont privilégiés :

a) *Le Paper Tube Studio (PTS), une installation pérenne dans le cadre de la programmation du 10^{ème} anniversaire du Centre Pompidou-Metz*

À l'occasion de ses 10 ans, le CENTRE POMPIDOU-METZ a invité des artistes à formuler sur les murs du bâtiment des commandements, comme autant de messages lancés au public, de chemins à suivre pour construire ensemble le monde du futur. Dévoilées au public le jour de la réouverture de l'établissement le 12 juin 2020, ces formules ne sont pas des interdictions mais des injonctions positives et ouvertes : « fais, risque, tente, résiste, œuvre... ».

Dans ce cadre, Sébastien Thiéry (PEROU), pensionnaire de la Villa Médicis militant pour la reconnaissance de l'acte d'hospitalité au Patrimoine mondial par l'UNESCO, a proposé à Shigeru Ban d'imaginer une extension du CENTRE POMPIDOU-METZ, qui prendrait la forme d'un navire amiral dédié aux organisations engagées pour le sauvetage des vies en mer. En dessinant ce projet, Shigeru Ban revient ainsi à ses travaux sur l'architecture d'urgence. Cette collaboration prend corps au sein du Paper Tube Studio, atelier iconique installé sur le toit du Centre Pompidou à Paris de 2004 à 2009, dans lequel Jean de Gastines et Shigeru Ban ont imaginé le CENTRE POMPIDOU-METZ. L'atelier des architectes a été installé de façon définitive à partir du week-end anniversaire dans le Jardin Sud. Espace de création et atelier permanent d'expérimentations, il est accessible au public depuis le mois

de juillet. Son premier temps est une bibliothèque dans un jardin conçue avec le soutien des Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

b) Les 10 ans, les commandements et la programmation associée

En hommage aux 10 ans du CENTRE POMPIDOU-METZ, qui seront fêtés le week-end du 28 mai 2021, 11 commandements définis par 10 artistes majeurs seront révélés aux visiteurs tout au long de l'année, chacun se racontant et s'esquissant en peinture sur les murs du Centre Pompidou-Metz depuis le 12 juin.

Afin de célébrer symboliquement l'anniversaire du CENTRE POMPIDOU-METZ, l'établissement a confié au musicien Rodolphe Burger son Forum afin qu'il offre au public un concert performance inédit.

Enfin, toujours dans ce cadre, la chorégraphe et danseuse Bintou Dembélé a publié sur les réseaux sociaux du CENTRE POMPIDOU-METZ le teaser d'un film, tourné dans les lieux les plus emblématiques de la ville de Metz et de la Métropole. Il s'agit donc du premier temps fort qui s'inscrit dans la durée pour les visiteurs puisque la vidéo sera accessible pendant toute la durée de l'année anniversaire.

c) Le troisième temps fort de la célébration des 800 ans de la Cathédrale de Metz : l'exposition Chagall - Le passeur de lumière

Les dix ans du CENTRE POMPIDOU-METZ s'inscrivent également dans le cadre d'un fait historique marquant pour la ville de Metz, les 800 ans de la cathédrale Saint Etienne. A cet égard, l'établissement souhaite pleinement s'associer à cette célébration en mettant l'accent sur l'art des vitraux qui illuminent la « lanterne du Bon Dieu » en consacrant une exposition à un des artistes majeurs en la matière, Marc Chagall.

Pour sa part, METZ METROPOLE souhaite contribuer financièrement à ces programmes d'actions, en versant au CENTRE POMPIDOU-METZ une subvention d'équipement pour l'acquisition et l'installation pérenne du PTS et une subvention pour les actions de programmation à l'occasion de ses 10 ans.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre le CENTRE POMPIDOU-METZ et METZ METROPOLE et de définir leurs engagements réciproques.

ARTICLE 2 – Engagements du CENTRE POMPIDOU-METZ

Le CENTRE POMPIDOU-METZ s'engage à mettre en œuvre les opérations et actions suivantes :

a) Le Paper Tube Studio

Installé définitivement dans le jardin du Centre Pompidou-Metz, le Studio de Shigeru Ban devient à nouveau un atelier de création mais aussi d'accueil et d'échange avec le public.

Accessible gratuitement depuis le Forum, les visiteurs sont invités à découvrir ce lieu mythique uniquement habité par des livres, mis à disposition du public. Le concept de bibliothèque dans un jardin a déjà été exploré par l'architecte japonais en 1991 avec la « Bibliothèque d'un poète » à Zushi (Japon). Provenant des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, les ouvrages en libre consultation ont été sélectionnés aléatoirement car sortis de l'inventaire. Ils forment une constellation à travers laquelle le visiteur est invité à naviguer.

Les opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ont été initiées par le CENTRE POMPIDOU-METZ pendant la crise sanitaire afin de permettre d'offrir ce lieu aux visiteurs le plus rapidement possible. Elles sont principalement constituées par :

- L'acquisition de la structure et du mobilier pour le public,
- Les études (permis de construire, bureaux d'étude et de contrôle, coordinateur SPS),
- La mise en réseau (tranchées comprises) pour permettre l'approvisionnement en fluides,
- Le montage de la structure.

La subvention sollicitée permettra de couvrir également les frais, non prévus dans les différents plans d'investissement de l'établissement, et directement liés à l'acquisition de l'œuvre et à son installation dans le Jardin Sud. Du fait de la volonté de l'établissement de disposer du PTS à l'occasion de la réouverture au public mais également du fait de la possibilité de réaliser les travaux pendant la crise sanitaire, ces dépenses ont été engagées en avance de phase.

C'est le CENTRE POMPIDOU-METZ qui est chargé de la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération en lien avec le Studio Shigeru Ban.

b) « Les commandements »

En hommage aux 10 ans du CENTRE POMPIDOU-METZ, qui seront fêtés le week-end du 28 mai 2021, 11 commandements ont été définis par 10 artistes majeurs.

Imaginé par Etel Adnan et Simone Fattal, Shigeru Ban, Maurizio Cattelan, Mansour Ciss Kanakassy, Bintou Dembélé, Alejandro Jodorowsky, Bertrand Lavier, Rivane Neuenschwander, Daniel Spoerri, et Sébastien Thiéry (PEROU) ces commandements se racontent et s'esquissent en peinture sur les murs du CENTRE POMPIDOU-METZ depuis le 12 juin. S'inscrivant dans une logique de partage, chacun des artistes ouvre l'espace du CENTRE POMPIDOU-METZ, lieu de création et de vie, à une pédagogie tournée vers l'Autre pour le futur.

Afin de proposer une programmation associée malgré les conditions liées à la crise sanitaire, un grand concert de Rodolphe Burger, artiste issu du Grand Est, a eu lieu dans le Forum à l'attention des publics du CENTRE POMPIDOU-METZ toujours plus nombreux sur les réseaux sociaux.

Toujours pour rendre ce moment inaugural exceptionnel, la chorégraphe et danseuse Bintou Dembélé a publié sur les réseaux sociaux du CENTRE POMPIDOU-METZ le teaser de son film tourné dans les lieux les plus emblématiques de la ville de Metz et de la Métropole, comme un appel, une invitation à venir dans le Grand Est. Lorsqu'elle a été invitée à participer aux 10 ans de l'institution, elle pense en premier lieu à la manière de garder trace de cet anniversaire, à tendre un fil entre ces dix ans passés et les années à venir. Elle présente la genèse d'un film court où la danse et la musique entrent en dialogue avec les lieux témoins de la mémoire ouvrière, mais aussi de la guerre, où le geste fait rejaillir la mémoire et questionne l'Histoire. La danse de Bintou Dembélé relie l'instant présent avec les strates des histoires personnelles déposées dans les corps, où l'image filmée et la danse réactivent le lien à la mémoire dans une relation du corps au lieu.

Le CENTRE POMPIDOU-METZ prend en charge l'intégralité de l'organisation de ces projets, les dépenses concernées par la demande de subvention portent notamment sur :

- La signalétique des commandements dans les espaces accueillant du public,
- La production du concert de Rodolphe Burger et les moyens nécessaires à sa diffusion en format numérique,
- La réalisation du film anniversaire pensé et mis en œuvre par Bintou Dembélé.

c) L'exposition « Chagall, Le passeur de Lumière » :

A l'automne 2020, à l'occasion de l'anniversaire des huit cents ans de la cathédrale de Metz et dans le cadre de la célébration de ses dix ans, le CENTRE POMPIDOU-METZ organisera une grande exposition dédiée à Marc Chagall et au vitrail. Cette manifestation fera la part belle à l'ensemble de vitraux réalisés dans la cathédrale Saint-Etienne de Metz entre 1958 et 1968, mais aussi aux différentes commandes de verrières reçues par l'artiste dans la région Grand Est, de Reims, entre 1973 et 1974, à Sarrebourg quelques années plus tard, dans l'Allemagne voisine au début des années 1980 et à l'international, jusqu'à Jérusalem et New York au début des années 1960.

S'appuyant sur les vitraux réalisés par l'artiste dans le monde entier, l'exposition explorera l'importance et l'influence déterminante de cette technique dans l'art de Chagall, tout en soulignant la

manière dont ses œuvres, de la peinture à la céramique ou au collage, passant d'une technique à une autre, du profane au sacré, de la figure au symbole, de l'histoire collective à l'intimité.

Cette subvention permettra ainsi de couvrir une partie des frais de production, qui s'annoncent élevés compte tenu de la qualité des œuvres présentées, ainsi que le financement d'opérations de communication autour de cette exposition d'envergure qui aura lieu l'année des 10 ans du CENTRE POMPIDOU-METZ.

ARTICLE 3 - Montants des subventions de METZ METROPOLE

METZ METROPOLE s'engage à apporter un concours financier au CENTRE POMPIDOU-METZ à hauteur de :

- 50 000 € en investissement, pour l'acquisition et l'installation du Paper Tube Studio,
- 50 000 € en fonctionnement, pour les manifestations prévues pour son 10^{ème} anniversaire.

ARTICLE 4 - Modalités de versement des subventions de METZ METROPOLE

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L1431-8 du Code général des collectivités territoriales, Metz Métropole s'engage à verser exceptionnellement une subvention de fonctionnement de 50 000 euros au Centre Pompidou-Metz, dès la signature de la présente convention.

Une subvention d'investissement de 50 000 euros sera également versée à compter de la réception des factures fournies par le Centre Pompidou-Metz.

ARTICLE 5 - Communication

Le Centre Pompidou-Metz s'engage à :

Apposer le logo type de Metz Métropole et la mention de soutien de Metz Métropole sur l'ensemble des documents de communication et publications qu'il diffusera en lien avec l'utilisation de l'aide financière et sur les équipements.



ARTICLE 6 - Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le contrôle administratif et financier de l'exécution de la présente convention est exercé par toute personne désignée par le Président de Metz Métropole.

Pour ce faire, le Centre Pompidou-Metz transmet aux services de Metz Métropole l'ensemble des informations relatives à ses activités, notamment tout élément et toute pièce justificative des dépenses dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle par Metz Métropole.



ARTICLE 7 – Modification et résiliation

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait du Centre Pompidou-Metz, la présente convention n'est pas appliquée, Metz Métropole se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir entendu les motifs du Centre Pompidou-Metz, sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

Elle pourra, en cas d'inexécution partielle ou totale des engagements de l'autre partie, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées et non justifiées.

Le contrôle administratif et financier de l'exécution de la présente convention et de l'utilisation des subventions est exercé par toute personne désignée par le Président de METZ METROPOLE.

ARTICLE 8 - Litige

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'une ou l'autre partie des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal administratif de Strasbourg de l'objet de leur litige.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent contrat. A défaut, le litige sera soumis aux Tribunaux compétents.

Fait à Metz en deux exemplaires originaux, le

Pour Metz Métropole
Le Président

Pour le Centre Pompidou-Metz
La Directrice

François GROSDIDIER
Maire de Metz

Chiara PARISI

Résumé de l'acte

057-200039865-20200921-09-2020-DB13-DE

Numéro de l'acte : 09-2020-DB13
Date de décision : lundi 21 septembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention exceptionnelle à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour son 10ème anniversaire
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 24/09/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200921-09-2020-DB13-DE
Document principal : 99_DE-ERDP13.pdf

Historique :

24/09/20 08:31	En cours de création	
24/09/20 08:31	En préparation	Catherine DELLES
24/09/20 08:41	Reçu	Catherine DELLES
24/09/20 08:43	En cours de transmission	
24/09/20 08:44	Transmis en Préfecture	
24/09/20 08:47	Accusé de réception reçu	